

Liberté.

Égalité.

LA COMMISSION

Du Gouvernement français déléguée aux
Isles sous le vent,

A U X

*Commandans militaires de la partie du Nord
de Saint-Domingue.*

C I T O Y E N S ,

Au moment où l'émulation pour la culture fait des progrès tous les jours plus satisfaisans pour les vrais amis de la Colonie, où les citoyens se présentent en foule pour faire de nouvelles soumissions pour rétablir les sucreries, activer le travail, et, par lui, ramener au bonheur, à la paix et à l'aisance, les habitans de cette partie de la France, il est de l'intérêt de la chose publique, à laquelle tous les citoyens et plus spécialement les fonctionnaires publics doivent concourir, que l'administration connaisse avec exactitude la valeur des habitations, la situation des bâtimens, celle des cases des cultivateurs, le nombre des pièces de cannes à rouler, le nombre des pièces de cannes en rejetton, celui des cannes en friche et en vivres, et enfin, le nombre des cultivateurs sur chaque habitation.

Il est également nécessaire que l'administration sache quelles sont les habitations qui ont des moulins et celles qui en manquent, celles dont les sucreries sont ruinées, celles dont on peut faire usage sans aucune dépense préalable, et enfin, celles qui ont besoin de quelques réparations.

Il serait même utile, en présentant cet état de situation, d'ajouter quelles peuvent être les dépenses à faire pour mettre les sucreries en état de rouler, et d'estimer, aussi approximativement qu'il est possible, le produit qu'on peut en tirer.

Ce compte rendu avec fidélité, produira le double avantage de faire apprécier, d'un coup-d'œil, à l'administrateur, la valeur des habitations à affermer, et en même-temps d'engager les spéculateurs, lorsqu'ils connaîtront la situation de telle ou telle habitation, à faire des offres.

L'administration possède, il est vrai, un état général des habitations de la plaine du Nord : mais soit que la culture ait changé de face depuis qu'il lui a été présenté, soit négligence ou autres motifs, elle s'est apperçue qu'il existait des lacunes et des inexactitudes qu'il est instant de réparer.

Pour parvenir au but que la commission se propose, et auquel il est de votre devoir de coopérer avec zèle et célérité, vous devez appeler à vous les gérans de toutes les habitations des quartiers soumis à votre commandement, et, en présence des inspecteurs des habitations et des

préposés de l'administration, établir le travail qui vous est demandé par la commission pour le lui présenter, dès qu'il sera terminé.

Vous ne négligerez pas, citoyens, de profiter de cette réunion des cultivateurs pour leur faire sentir tous les avantages de l'ordre et du travail. La sollicitude de la commission pour cette classe précieuse de la société est trop généralement connue, pour qu'ils ne se livrent pas avec confiance aux sages conseils que vous leur donnerez en son nom. Promettez-leur que le salaire de leurs travaux sera religieusement payé, et, quoi qu'il arrive, assurez-les que cette promesse ne sera pas éludée.

Citoyens, en concourant au rétablissement des cultures, vous aurez mérité les bénédictions des habitans de la Colonie, la bienveillance de la République et la reconnaissance des commissaires du gouvernement français.

Au Cap, le 25 Nivôse, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Les commissaires du Gouvernement français,
SONTHONAX, RAIMOND.

Le secrétaire général de la commission,

Pascal

bEB
S137
1797
1

25 Mirele
Am 5.

